

Montréal, le 17 février 2012

Par courriel et par poste

Me François Hébert
Directeur Affaires réglementaires et tarifaires
Hydro-Québec Distribution
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 2^{ème} étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Procédure d'examen administratif 2012 des résultats d'évaluation des programmes du PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution (le Distributeur)

Cher confrère,

Pour des fins d'efficacité réglementaire et conformément à la décision D-2008-24 (page 132), la Régie compte débiter dès à présent l'examen par voie administrative des rapports d'évaluation du PGEÉ. La première phase de cet examen portera sur l'ensemble des rapports déposés le 30 juin 2011 et le 1er février 2012.

La présente vise à préciser les modalités de cet examen.

Ainsi, la phase 1 de l'examen administratif 2012 des résultats d'évaluation des programmes du PGEÉ du Distributeur portera sur les documents suivants, publiés sur le site internet de la Régie :

- Rapport d'évaluation : Influence du tronc commun – Marché résidentiel (2009);
- Rapport d'évaluation : Produits efficaces – Éclairage marché affaires (2009);
- Rapport d'évaluation : Produits Mieux consommer - Éclairage résidentiel (2010);
- Rapport d'évaluation : Produits Mieux consommer - Électroménagers (2008 et 2009);
- Rapport d'évaluation : Appui aux initiatives – Systèmes industriels pour PME (2009);
- Rapport d'évaluation : Appui aux initiatives-Optimisation énergétiques des bâtiments (2009).

Une séance de travail, regroupant le personnel technique de la Régie et du Distributeur, est prévue afin que soient fournies les précisions et clarifications requises aux fins de cet examen. Les questions soumises au Distributeur porteront sur les six documents examinés, ainsi que sur les plans d'action découlant de ces rapports.

Cette séance de travail se tiendra les **12 et 14 mars 2012, à compter de 9h30**, à la salle Jean-Paul Riopelle, dans les locaux de la Régie à Montréal.

Au terme de cet exercice, et tenant compte des réponses fournies, la Régie préparera un rapport qui sera publié sur son site internet.

En espérant le tout à votre convenance, nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as